Communiqués et discours

Discours

ALLOCUTION DE MADAME JENNIFER STODDART,
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
LORS DU COLLOQUE SUR
« L'INFORMATISATION DES DOSSIERS DE SANTÉ :
ENJEUX DE DROITS, ENJEUX DE SOCIÉTÉ »

Montréal, le 9 mai 2001

Mesdames, Messieurs,

À guichets fermés !

Je vous rassure immédiatement, je ne suis ni promoteur de spectacles, ni critique de théâtres. Je constate cependant que toutes les places disponibles pour notre colloque d'aujourd'hui ont déjà été retenues il y a plusieurs jours.

Je voudrais donc vous souhaiter la bienvenue et vous remercier pour votre participation à ce colloque. N'eût été de la grandeur de la salle, plusieurs autres personnes se seraient jointes à nous aujourd'hui.

L'engouement qu'il suscite, la popularité de l'événement est sans doute proportionnelle aux enjeux que rappelle le thème du colloque d'aujourd'hui « L'informatisation des dossiers de santé : enjeux de droits, enjeux de société " ». Même si le titre y fait référence, il nous faut aller, me semble-t-il, au-delà de la simple dimension des outils technologiques.

Il est vrai, le dossier de la carte à microprocesseur " carte accès santé ", pour ne prendre que cet exemple, a fait couler beaucoup d'encre au cours des derniers jours. Ce dossier est certes très important. Cependant, l'outil technologique ne doit pas cacher une évidence : loin d'être l'apanage d'une seule technologie, le partage de renseignements dans le domaine de la santé est une nécessité qu'évoquent le personnel soignant et les patients eux-mêmes. Toutefois, la technologie n'est qu'un outil qui, à ce titre, devra correspondre aux valeurs de notre société. Faut-il le rappeler, nous n'avons pas à adapter nos valeurs à un outil, aussi séduisant soit-il. C'est à ce dernier à s'adapter.

Il est de notre devoir de décrire les enjeux que présente l'informatisation des dossiers et de les rendre compréhensibles pour la grande majorité des gens.

Aujourd'hui, plusieurs employés de la Commission d'accès à l'information participent à ce débat. Nous sommes ici pour échanger sur tous ces enjeux, pour écouter, entendre vos besoins et vos attentes. Cela nous apparaît extrêmement précieux, notamment pour parfaire nos connaissances, notre expertise et saisir toutes les nuances de ces problématiques. Grâce à vous, nous pourrons certainement rendre de meilleurs avis au gouvernement, à l'Assemblée nationale, mieux intervenir auprès des organismes et de la population du Québec.

Je vous rappelle que la Commission n'est pas contre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication. Nous croyons que ces technologies peuvent même constituer de puissants outils pour protéger les renseignements personnels et les droits de la personne dans le domaine de la santé. Déjà en 1996, nous le signalions dans notre avis sur le projet pilote de carte à microprocesseur mené dans la région de Rimouski. Nous faisions également ressortir que les outils technologiques demeurent des outils et non une panacée, une fin en soi. Mais en ce domaine, il nous faut préserver l'essentiel. Tout comme on rappelait jadis que la personne devait demeurer au coeur du système de santé et de services sociaux, le patient doit demeurer maître de ses informations.

Il nous importe que ces développements technologiques se fassent dans le respect des droits fondamentaux des individus ainsi que dans le cadre d'un processus transparent, bien défini. Les principes d'accès à l'information et de protection de renseignements personnels, que ce soit pour leur cueillette, leur conservation, leur utilisation ou leur communication doivent aussi être entièrement préservés. À l'heure actuelle, nous pensons que toutes les conditions doivent être réunies pour assurer une utilisation structurée et sécuritaire des renseignements contenus dans les dossiers médicaux des gens. Le gouvernement du Québec et les acteurs sociaux doivent établir précisément les conditions encadrant l'utilisation de ces renseignements, convenir de règles de droit et de pratiques adéquates de confidentialité des renseignements personnels.

Améliorer le système de santé, perfectionner les outils nécessaires pour atteindre cet objectif, c'est non seulement l'affaire de l'État, mais aussi celle des personnes qui oeuvrent au sein de tous nos organismes. C'est l'affaire des gestionnaires, des employés, de tous les membres des ordres professionnels, des chercheurs et aussi, bien sûr, en tout premier lieu des citoyens et des citoyennes eux-mêmes. On doit tenir compte de toutes ces contributions dans la réfection de notre système de santé. Il s'agit d'un choix de société. La Commission d'accès à l'information croit que l'encadrement législatif devrait être réexaminé, notamment pour déterminer les modalités d'accès à l'information médicale de tous et chacun des citoyens. C'est le point de vue que nous avons d'ailleurs véhiculé dans l'avis donné au gouvernement du Québec en octobre 2000 sur l'implantation de la carte d'accès santé à microprocesseur et la contribution de la RAMQ à la modernisation du système de santé et de services sociaux (copie de cet avis est disponible aujourd'hui). Nous savons maintenant que l'État québécois a enclenché le processus de développement visant l'implantation de la carte santé à microprocesseur. Il s'est engagé à protéger la confidentialité des renseignements personnels des individus et à tenir compte des nombreuses interrogations soumises par la Commission d'accès à l'information.

L'informatisation dans le secteur de la dispensation des soins de santé et des services sociaux pourra être correctement réalisée dans la mesure où nous répondrons aux nombreux enjeux d'ordre social, légal et éthique auxquels nous sommes confrontés.

Nous sommes ici pour dresser un portrait de la situation actuelle et pour soulever les vrais enjeux. Étant donné la variété et la qualité indiscutable des participants et participantes à ce colloque, je suis convaincue que nous pourrons relever ces défis avec grand succès. Nul doute qu'aujourd'hui, nous posons les premiers jalons qui nous mèneront vers un débat public d'envergure.

Je vous remercie à l'avance pour votre contribution et je nous souhaite une journée des plus fructueuses.

Politique de confidentialité | Copyrights